



## Vacataire - Heures sup' ni payées ni compensées

Par **Etudiantenpanique**, le **25/07/2016** à **19:45**

Bonjour,

je suis étudiante et, en job d'été, ai été prise 1 mois à temps plein à la DDT de ma ville en tant que vacataire. Mon contrat se termine le 31 juillet mais je souhaitais partir plus tôt (accouchement de ma soeur) et ai donc demandé si le fait de faire des heures supplémentaires pouvait me le permettre. La personne à qui j'ai posé la question m'a dit oui et est celle qui était responsable de moi. J'ai donc fait 10h30 en plus et cette personne est partie en vacances.

Mais aujourd'hui, on me dit que non seulement je ne pourrai pas partir plus tôt, mais qu'en plus ces heures ne me seront pas payées. Il n'y avait rien d'écrit sur mon contrat concernant ce fait, on ne m'avait pas mis au courant et la personne qui me gérait jusqu'alors ne m'a pas du tout dit la même chose.

J'aimerais savoir si vous avez des pistes car je ne comprends vraiment pas la situation et j'ai tout sauf envie d'avoir fait 10h30 pour la gloire.

Je vous remercie de votre aide, si besoin n'hésitez pas à me demander plus d'info !

Par **P.M.**, le **26/07/2016** à **08:24**

Bonjour,

Je ne sais pas si par DDT, vous entendez Direction Départementale du Travail qui est en fait maintenant la DIRECCTE...

En absence d'écrit, vous aurez du mal à prouver ce qui vous a été dit mais s'agissant apparemment d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **Etudiantenpanique**, le **26/07/2016** à **08:40**

Bonjour,

merci de votre réponse, il s'agit en fait de la Direction Départementale des Territoires. Je vais faire ce que vous dites et si je trouve une solution je reviendrai vous en faire part !